

Bruxelles, le 12 septembre 2010.

Au collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Uccle,
place J. Vander Elst 29 à Uccle.

Objet : demande de permis d'urbanisme du dossier 16-40081-2011 concernant l'installation de deux stations relais chaussée d'Alseberg 604.

Identité du demandeur : KPN

Mesdames, messieurs,

Nous désirons marquer notre opposition à la demande de permis d'urbanisme du dossier 16-40081-2011 concernant l'installation de deux stations relais chaussée d'Alseberg 604.

D'une part, d'un point de vue urbanistique, cette implantation engendrera une dégradation de l'aspect visuel pour les habitants de la rue Verhulst et de la rue du Doyenné et réduction de la valeur de ces mêmes propriétés suite à la dégradation visuelle et aux dangers pour la santé de telles antennes.

D'autre part, et plus important, la demande de permis ne concerne que l'aspect urbanistique. Il faudrait avant toute installation, analyser les risques pour la santé et les nuisances environnementales d'une telle installation.

De plus, notre habitation est déjà entourée de 4 sites d'implantation de stations relais dans un rayon de moins de 300 mètres dont certains sites comportant un nombre important d'antennes (ex. site Belgacom, chaussée d'Alseberg 602).

Il serait important d'une part de mesurer l'utilité d'une implantation supplémentaire dans un périmètre déjà fort couvert et d'autre part de tenir compte de la multiplicité des relais dans un si petit périmètre sur la santé des riverains.

Pour ces différentes raisons, nous demandons qu'une analyse sérieuse des risques soit menée; que conformément à la loi, ce projet soit soumis à un permis d'environnement en plus d'un permis d'urbanisme.